**REGLEMENT DE LA MANIFESTATION « Grand WE des créateurs  2019»**

Pour la 2ème année consécutive, la municipalité de Canet en Roussillon sous l’égide de « Imagine Canet », organise aux Voiles rouges le **« Grand Week-End des Créateurs ».**

**Qui peut exposer ?**

Cette manifestation est ouverte aux artistes plasticiens et créateurs d’art de pièces uniques ou en édition limitée, professionnels ou dans une dynamique de professionnalisation.

**Comment candidater ?**

L’artiste doit télécharger le formulaire de candidature sur le blog de la mairie. Les informations doivent être lisibles et précises afin que le comité de sélection puisse les exploiter. Ce formulaire doit être accompagné des pièces demandées.

**Sélection des artistes :**

Les candidatures d’artistes et artisans sont examinées par un comité de sélection composé de l’adjoint délégué à la culture, de 3 responsables d’Imagine Canet et de 3 créateurs ayant exposé lors de la 1ère édition.

Tout candidat accepte le principe de la sélection.

Le comité privilégie les critères suivants : diversité des supports d’expression, qualité et originalité des créations.

30 à 35 artistes seront sélectionnés pour l’édition 2019.

Cette manifestation privilégiant :

- l’artisanat d’art, seuls 3 ou 4 peintres seront sélectionnés,

- le renouvellement, seul 1/3 des artistes ayant participé à la 1ère édition du we des créateurs 2018, pourront être sélectionnés en 2019.

**La revente est interdite**. Le créateur participant s’engage à ne proposer à la vente que des créations réalisées par lui-même et conformes à celles présentées lors de la demande de participation.

La décision du comité de sélection est sans appel.

Les résultats individuels de la sélection sont communiqués aux créateurs, 1ère quinzaine de juin.

**Si votre dossier est retenu**,

Une fiche d’exposition vous sera transmise la 1ère quinzaine du mois de juin.

Chaque créateur devra alors établir un chèque de participation de 20 € à l’ordre d’Imagine Canet (sous réserve), qui sera débité à la fin de la manifestation. Un chèque de caution de 50 € sera également demandé qui sera restitué après la manifestation.

*(Attention, ne rien envoyer avec le formulaire d’inscription).*

**Déroulement de la manifestation :**

L’installation de la manifestation se fera le jeudi 5 décembre à partir de 9 h, selon un planning établi et indiqué sur la fiche d’exposition. Chaque créateur bénéficie d’un espace dédié. Ce n’est pas le créateur qui choisit son emplacement mais les organisateurs du salon, qui seront attentifs aux éventuelles problématiques soulevées par les artistes

Le créateur s’engage à être présent :

* Du jeudi 5 décembre à partir de 9 h (journée d’installation) au dimanche 8 décembre 19 h.
* Ouverture du salon au public :

Vendredi 6 décembre : 10 h – 21 h

Samedi 7 décembre : 10 h – 19 h

Dimanche 8 décembre : 10 h – 19 h

* Un vernissage sera offert le vendredi 6 décembre (heure à définir)

Les créateurs venant de loin, trouveront dans le dossier d’exposition une liste d’hébergements à des tarifs négociés.

Un tarif préférentiel prix « artiste » sera mis en place pour la restauration sur place à midi.